

**LE CONSEIL DES DELEGUES POUR  
LA VIE LYCEENNE/COLLEGIENNE DU  
LYCEE JEAN MERMOZ**

**Le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) et à la Vie Collégienne (CVC)** sont des instances de l'établissement. Ce sont des lieux où les lycéens et les collégiens sont associés aux décisions de l'établissement. Il est constitué de 10 élèves délégués, de 5 enseignants ou personnel d'éducation, de 3 personnels ATOSS et 2 représentants de parents d'élèves. Il est présidé par le chef d'établissement ou son représentant.

Chaque année, les représentants lycéens du CVL élisent parmi eux un vice-président qui siège à titre consultatif au conseil d'établissement. Le vice-président y représente les élèves de l'établissement.

Le CVL et le CVC ont pour attributions d'améliorer la vie de l'établissement grâce à leur rôle consultatif sur les questions liées à la santé, l'hygiène et la sécurité, au soutien et à l'aide aux élèves, aux principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire, à l'aménagement des espaces de vie...

Cette instance peut également formuler des propositions au CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).

**LE MAISON DES ELEVES  
DU LYCEE JEAN MERMOZ  
(MDE)**

La **Maison Des Elèves (MDE)** est une association socio-éducative conforme à la loi sénégalaise, dont le siège est celui de l'établissement. Elle est organisée, animée et gérée par les élèves, accompagnée de quelques adultes de la communauté éducative.

Elle a pour but de valoriser la créativité, l'initiative, l'esprit d'équipe, de favoriser l'expression des élèves et des groupes dans la limite du respect des personnes et des biens. Tout au long de l'année scolaire la MDE contribue au développement de la vie culturelle de l'établissement, organise des manifestations à destination de tous les élèves et propose également certaines activités de clubs.

L'association peut organiser des activités pouvant générer des rentrées de fonds nécessaires à son fonctionnement.

L'ensemble des activités est soumis à l'approbation du chef d'établissement.

**Bulletin d'adhésion à la MDE**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Classe: \_\_\_\_\_

Qualité: \_\_\_\_\_

***J'adhère à la Maison des élèves:***

(Tarif de ... / ou  
Adhésion gratuite en 2017-2018)

OUI

NON

*Merci de joindre le règlement en espèces*